

## LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

### DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

[Traduction]

**M. Baldwin:** Monsieur l'Orateur, le leader du gouvernement indiquerait-il en quoi consisteront les travaux de la Chambre pour le reste de la semaine et, en même temps, si un ou deux jours seront réservés, à l'intention de l'opposition, la semaine prochaine, pour permettre au député de Trinity et à son lieutenant du Québec, le député de Duvernay, d'exposer leurs points de vue plus en détail sur les politiques économiques du gouvernement?

**L'hon. M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, nous poursuivons aujourd'hui l'étude de la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies et du bill sur la stabilisation du produit de la vente du grain. Nous aborderons ensuite le bill sur la réorganisation du gouvernement, la loi sur les Postes, la loi sur les juges et la loi sur le pilotage. Mardi et mercredi de la semaine prochaine seront consacrés à l'opposition, ce qui permettra à de nombreux députés de féliciter le gouvernement.

**M. Baldwin:** Heureusement qu'ils ne sont pas sous serment.

**L'hon. M. MacEachen:** Jeudi prochain, nous étudierons probablement la résolution créant le comité de l'ordre public.

• (3.20 p.m.)

## ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

### LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LE MONTANT PAR BOISSEAU, LES PAIEMENTS DE SECOURS ET L'APPLICABILITÉ DE LA LOI AU SEIGLE, AU COLZA ET À LA GRAINE DE LIN

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 5 mai, de la motion de l'honorable M. Lang: Que le bill C-239, tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent de l'agriculture.

**M. Stan Schumacher (Palliser):** Hier soir, à 6 heures, je parlais de ce bill et plus particulièrement du colza étant donné que ce bill assujettira le colza à la loi sur les paiements anticipés. Je signalais à la Chambre et au ministre que cette intervention gouvernementale aura des répercussions néfastes et qu'il s'agit d'un point très important étant donné les excellentes récoltes de colza réalisées dans l'Ouest ces dernières années.

J'ai donné un exemple de la façon dont le gouvernement s'immisce dans cette industrie et j'ai dit que, même si cette plante échappe actuellement à la juridiction de la Commission du blé, le gouvernement a exprimé son intention de modifier la loi sur la Commission canadienne

du blé pour y inclure le colza. En fait, des cultivateurs qui, selon le gouvernement, ont livré trop de colza se voient intercepter leurs livrets de permis. J'ai dit avoir demandé à la Commission du blé sur quelle base elle exerçait sa juridiction sur les livrets de permis pour le colza. Voilà environ un mois que j'attends une réponse. Le projet du gouvernement de faire relever le colza de la Commission du blé aux termes de cette mesure est peu judicieux étant donné que, depuis quelques années, comme l'a dit le député de Dauphin (M. Ritchie), les récoltes sont excellentes. Il est inutile de présenter une mesure législative qui pourrait avoir des effets néfastes sur cette industrie, comme ce serait le cas pour le bill. Aussi, afin de permettre au ministre de reconsidérer sa position à cet égard, je propose:

Que le bill ne soit pas lu pour la deuxième fois maintenant, mais dans six mois.

**M. l'Orateur:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**M. A. C. Cadieu (Meadow Lake):** Je me reporte, en prenant part à ce débat, à quelques années en arrière, à l'époque où ce bill si important avait été présenté par le gouvernement Diefenbaker, mais le sujet en faisait déjà l'objet de maintes discussions depuis des années. Vu la façon dont le gouvernement actuel a proposé le bill sur la loi sur les grains, on se demande à quoi cela rime et à quoi songe le gouvernement en altérant le texte du bill primitif. Les Canadiens de l'Ouest se méfient du gouvernement actuel et croient que cette mesure pourrait bien aboutir à la mise au rancart complète de l'ancien projet de loi. Je parcourais hier soir les discours prononcés à l'époque par quelques membres de l'opposition.

Les députés disaient hier soir que le bill à l'étude est impossible. L'un d'eux est allé jusqu'à dire que la Commission canadienne du blé démissionnerait. Les représentants ont signalé la rapidité avec laquelle l'ancienne mesure avait pris force de loi et ce qu'elle représentait pour l'Ouest du pays. La mesure législative est d'une grande importance pour les fermiers et les producteurs. Il suffit de remonter en arrière pour se rendre compte de ce qu'elle représentait vraiment pour les hommes d'affaires et les gens de toutes les classes sociales, pour les fabricants de machines agricoles et les hommes d'affaires de tout le pays, parce qu'elle permettait à l'agriculteur de faire honneur à quelques-unes de ses obligations.

À l'époque où le bill fut présenté pour la première fois, j'étais fonctionnaire municipal et je me suis rendu compte de la signification de la mesure législative pour les collectivités rurales, les conseils municipaux et les commissions scolaires, puisqu'elle permettait aux gens, grâce à ces petites sommes d'argent, de payer une tranche de leurs impôts et d'assurer du même coup le fonctionnement des municipalités et des écoles. C'est une des raisons pour lesquelles nous devrions être très prudents. Des améliorations s'imposent peut-être. Le bill renferme des dispositions sur le taux d'intérêt et c'est pourquoi nous devrions nous montrer circonspects. N'oublions pas ce que ce bill représentait dans le passé et l'argent qu'il a recouvré actuellement nous donne une idée de la valeur de ce bill. Le bill primitif fut adopté en 1957.